Nations Unies A/CONF.203/3

Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Bangkok, 18-25 avril 2005

Distr. limitée
23 février 2005
Français
Original : Anglais

Point 1 de l'ordre du jour provisoire*
Ouverture du Congrès

Situation du crime et de la justice pénale dans le monde

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 59/151 du 20 décembre 2004, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire-général de rédiger un rapport sur la situation du crime et de la justice pénale dans le monde, en vue de le présenter au Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, selon la pratique établie. On trouvera dans le présent rapport une description des tendances et des évolutions de la criminalité depuis le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, tenu à Vienne du 10 au 17 avril 2000. On trouvera également les conclusions provisoires de la huitième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, ainsi que des renseignements provenant des programmes mondiaux de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et de l'Etude internationale sur les victimes de la criminalité.

* A/CONF.203/1.

V.05-81309 (F) 290305 300305

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1-6	3
II.	Ce que l'on sait	7-34	4
III.	Tendances générales	35-38	14
IV.	Crimes spécifiques : Ventilation des données les plus récentes, par région	39-48	16
	A. Homicide	39-42	16
	B. Crimes contre les biens : vols de voitures, cambriolages	43-46	18
	C. Infractions liées aux drogues	47-48	20
V.	Le fonctionnement des systèmes de justice pénale	49-53	21
VI.	Les prisons	54-57	23
VII.	Conclusions	58-62	24

I. Introduction

1. Depuis 2000, année du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, la criminalité dans le monde a été marquée par de profondes modifications. Depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001, la sécurité est devenue un enjeu fondamental, à mesure que bien des gens se sont mis à percevoir le terrorisme non plus uniquement comme une question internationale, mais aussi comme un problème qui se posait à l'échelle nationale. La lutte contre le terrorisme international est devenu l'une des préoccupations essentielles du grand public et est au centre du débat politique dans un certain nombre de pays qui influent sur la manière dont les paradigmes de la criminalité sont définis.

2. Les priorités de la lutte internationale contre la criminalité se sont elles aussi modifiées dans le monde en général, mais aussi dans plusieurs pays et régions spécifiques, passant des préoccupations classiques relatives à la criminalité au terrorisme, à la criminalité transnationale organisée, à la corruption, au trafic de personnes et au blanchiment d'argent. De ce fait, l'Assemblée générale a adopté deux grandes conventions sur ces questions : la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/25 de l'Assemblée, annexe I) et les trois protocoles y relatifs[1], et la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 58/4 de l'Assemblée, annexe). L'Assemblée générale a en outre adopté un certain nombre de résolutions à caractère obligatoire relatives au terrorisme.

3. Des enquêtes indiquent que dans plusieurs pays, les gens se sentent plus angoissés et moins en sécurité qu'autrefois.[2] On peut supposer que ce sentiment général d'insécurité dans certains pays est en relation directe avec la peur du terrorisme. La fréquence réelle de certains crimes peut fort bien ne rien à voir avec le sentiment de sécurité, lequel sera vraisemblablement influencé par des questions sociales plus générales (santé, chômage, coût de la vie) et par la manière dont la presse rend compte de la criminalité. Il semblerait même que l'angoisse se fait plus forte également dans les pays où les taux de criminalité ont en fait beaucoup baissé.[3]

4. L'analyse des corrélations entre criminalité et développement permet de penser que les pays en développement sont peut-être plus susceptibles que d'autres à la corruption, au trafic de personnes et à la criminalité organisée. Le trafic de personnes et l'entrée en fraude de migrants sont essentiellement le fait des pays les plus pauvres, particulièrement ceux qui sont marqués par les conflits ethniques, les conflits armés, la violence et l'instabilité. Ce cercle vicieux est doublé du fait que ces pays non seulement sont plus susceptibles à la criminalité mais encore disposent de moyens limités pour lutter efficacement contre les problèmes liés à la criminalité.

5. L'évolution qui s'est dessinée au cours des cinq dernières années fait également apparaître une nouvelle manière radicalement différente de conceptualiser la notion de lutte contre la criminalité, longtemps axée sur la criminalité classique, ou urbaine. Toute stratégie de lutte contre le crime s'appuie sur une prise de conscience des multiples dimensions de la criminalité. L'existence de données relatives à la criminalité varie d'un pays à l'autre et d'un type de crime à l'autre. Dans certaines parties du monde – en Afrique, par exemple – le manque de données a empêché jusqu'à présent toute analyse en profondeur et toute véritable compréhension des dimensions et caractéristiques des problèmes liés à la

criminalité, interdisant la mise en place de solutions appropriées basées sur la connaissance.

6. Si l'on dispose de renseignements sur certains crimes dits « classiques », la collecte de données sur l'ampleur que prennent la criminalité organisée, la corruption, le trafic de personnes ou le blanchiment d'argent reste un exercice d'un type nouveau.

II. Ce que l'on sait

7. Pour constituer une solide base d'information sur la criminalité sous toutes ses formes, il conviendrait de porter une plus grande attention aux méthodes de collecte de renseignements, y compris en procédant à des études sur les victimes dans les pays en développement, et en améliorant les statistiques sur la criminalité. Soucieux de mettre en place des moyens dans ce domaine, le Secrétariat de la Division des statistiques a publié récemment un manuel sur l'élaboration d'un système de statistiques sur la criminalité [4] L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont organisé conjointement une réunion consacrée aux statistiques de la criminalité, tenue à Genève du 3 au 5 novembre 2004, dans le but d'identifier les priorités en matière de statistiques sur la criminalité.[5] Une attention particulière a été accordée à l'établissement de recommandations et de priorités permettant de faire progresser les travaux sur les méthodes de mesurer la criminalité dans le cadre d'enquêtes et de fixer un calendrier des travaux à venir pour élaborer des normes et directives à utiliser par les statisticiens relevant du service public.

8. Par le biais des Enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale,[6] l'ONUDC recueille des données sur la fréquence des crimes déclarés et sur le fonctionnement des systèmes de justice pénale dans le but d'améliorer l'analyse et la diffusion de cette information dans le monde entier. Cette enquête a été menée à huit reprises. Les sixième, septième et huitième enquêtes ont été menées à deux ans d'intervalle. Les résultats donnent un aperçu des tendances et interrelations des divers éléments des systèmes de justice pénale afin de permettre la prise de décisions en toute connaissance de cause, à l'échelle tant nationale qu'internationale. Malheureusement, par manque de réponses aux enquêtes, les lacunes sont nombreuses, interdisant toute analyse exhaustive, notamment dans les pays en développement.

9. D'une manière générale, les enquêtes auprès des victimes passent pour bien représenter ce que pense le grand public de la criminalité, du point de vue tant des victimes que des personnes qui craignent d'être victimes d'un crime. L'Étude internationale sur les victimes de la criminalité,[7] menée par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a pour objet de sensibiliser le grand public comme les autorités publiques à ces questions et de faire participer le public à tous les aspects de la lutte contre la criminalité et de faciliter l'accès à la justice en facilitant la collecte systématique de renseignements. L'Étude a touché jusqu'à présent plus de 70 pays participants. Dans ces pays, on a recueilli et analysé l'expérience qu'ont les citoyens de la criminalité et de la lutte contre cette dernière. Les études sur les victimes peuvent aider à surmonter le problème que

constitue le manque de données dans les pays en développement, mais pour mener des études, il importe de dégager des crédits,[8]

10. Se fondant sur ces deux principales sources de données, des travaux complémentaires sont actuellement menés sur la mise au point d'indicateurs et d'indices susceptibles d'aider à mesurer le phénomène de la criminalité et d'identifier les conditions propices à la criminalité ou, au contraire, susceptibles de décourager la criminalité.

11. Les séries de données provenant et de l'Enquête des Nations Unies et de l'étude sur les victimes sont affichés sur les sites internet[9] des Nations Unies et sont utilisées par de nombreux chercheurs, spécialistes et décideurs du monde entier, attirés par la possibilités d'analyser les tendances mondiales de la criminalité, car les données provenant des Nations Unies sont considérés comme étant l'une des principales sources de données dans ce domaine.

12. Les résultats de l'Enquête des Nations Unies sont systématiquement présentés lors des Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale[10], ainsi que dans le Rapport mondial sur la criminalité et la justice[11], dans lequel figurent également des données provenant de l'étude sur les victimes. L'analyse des données relatives à la sixième enquête pour l'Europe et l'Amérique du nord a été effectuée par l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies[12] Une autre analyse des résultats de la sixième et de la septième enquêtes, ainsi que l'analyse des résultats de l'étude sur les victimes sont parues dans des articles de la revue Forum on Crime and Society.[13]

13. L'ONUDC et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) ont rédigé conjointement un rapport sur les tendances de la criminalité et de la justice qui paraîtra à l'occasion du onzième Congrès. À l'avenir, l'ONUDC a l'intention de publier périodiquement un rapport sur la criminalité mondiale, en collaboration avec l'Institut régional.

14. Une vision d'ensemble de la criminalité dans le monde montre que toutes les régions du monde sont touchées, encore qu'à des degrés divers et bien que les tendances varient. La notion de « crime » est peut-être trop générale pour rendre compte dans toute leur complexité des comportements illicites et des phénomènes criminels qui affectent toutes les régions du monde, depuis les types de criminalité transnationale les plus menaçants jusqu'aux incidents que bien des personnes vivent au quotidien. Il est par conséquent extrêmement difficile de quantifier les phénomènes constitutifs de la criminalité au niveau mondial.

15. Il sera peut-être plus aisé de mesurer la criminalité une fois que l'on aura examiné les catégories de crimes et tenté d'établir des définitions normalisées qui pourront être utilisées au niveau international. La quantification de la criminalité est peut-être plus réalisable quand il s'agit de crimes dits « classiques », ou de crimes en « volume », dont le plus grave est l'homicide. Dans la plupart des pays, les crimes tels que le vol ou le vol qualifié ou encore les coups et blessures sont généralement définis d'une manière semblable et enregistrés par la police de la même manière. La plupart d'entre eux sont enregistrés par la police uniquement sur plainte des victimes ou d'autres citoyens. Il est très difficile de comparer les statistiques sur la criminalité étant donné la diversité des systèmes judiciaires, des définitions utilisées, des codes pénaux et des codes de procédure pénale, mais aussi

les difficultés qu'il y a à traduire des concepts d'une langue à l'autre et l'efficacité variable avec laquelle les différents systèmes répondent aux plaintes des citoyens. Qui plus est, il existe des spécificités socio-culturelles qui déterminent si telle ou telle personne va ou non porter plainte auprès des autorités.

16. La figure I[14] montre que c'est en Océanie qu'a été enregistré le plus fort taux de crimes contre les biens (cambriolages et vols de voitures) (soit environ 3 000 incidents pour 100 000 habitants). Cela dit, l'étude sur les victimes montre que c'est l'Afrique qui est la région la plus touchée. Pour ce qui est des crimes dits « de contact » (crimes violents avec contact direct entre victime et agresseur), les statistiques de la police relevées à la fois dans l'Enquête des Nations Unies et dans l'étude sur les victimes montrent que les taux les élevés sont signalés en Afrique, en Océanie et dans les Amériques (voir la Figure II). Cette répartition entre les différentes régions était encore plus forte pour les crimes de contact que pour les crimes contre les biens ; une corrélation a été constatée pour les taux provenant des deux sources de données (Enquête des Nations Unies et étude sur les victimes). L'Asie est la région où l'on a signalé les taux les plus faibles pour les deux catégories de crimes, que ce soit dans les statistiques de la police ou dans les enquêtes sur les victimes.

17. D'après l'étude sur les victimes, c'est en Europe, an Amérique du nord et en Océanie que les gens portent le plus souvent plainte. Il semblerait que dans certaines régions où les crimes sont plus nombreux (en Afrique et dans certaines parties des Amériques), la police est moins au courant des crimes commis. À l'exception des vols de voitures, quasiment toujours signalés à la police, le taux de crimes signalés varie beaucoup en fonction du type de crime. L'étude sur les victimes indique qu'en 2000, les cambriolages ont été signalés à la police par 84 pour cent des victimes en Océanie, 72 pour cent en Europe, 59 pour cent dans les Amériques, 55 pour cent en Afrique et 40 pour cent en Asie. Les statistiques établies par la police feront donc état d'un plus grand nombre de cambriolages dans les régions où les victimes se tournent plus volontiers vers la police.

18. S'agissant des particuliers, les raisons de ne pas s'adresser à la police sont nombreuses et variées : profil de la victime, difficulté des procédures pour porter plainte, distance par rapport au poste de police, existence d'autres mécanismes de résolution des conflits (par exemple, les chefs traditionnels). Des études récentes ont permis de conclure à une corrélation entre la probabilité de porter plainte auprès de la police et le revenu, ce qui laisse à penser que le fait de porter plainte varie en fonction non seulement des pays et des cultures mais aussi de l'évolution de la situation économique dans une société donnée.[15] [16]

Figure I
Crimes contre les biens,[a] ventilation par région

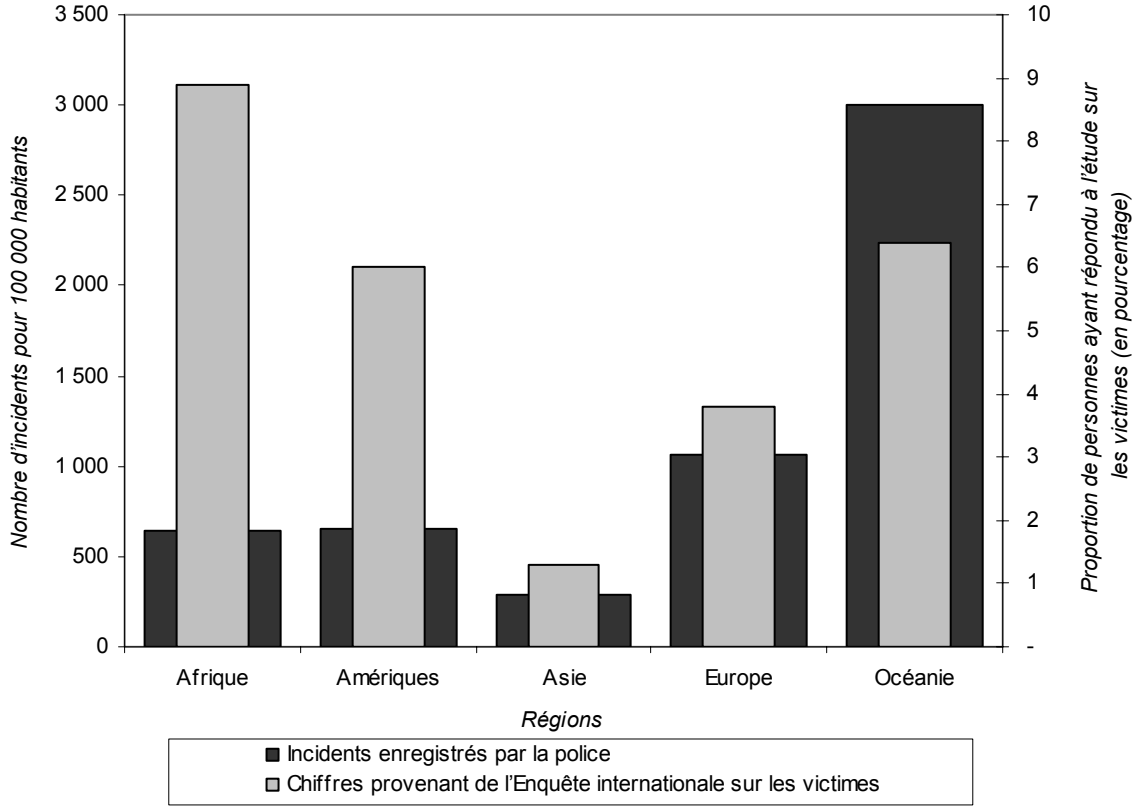

Sources: Données provenant de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale pour 2002 ou pour l'année pour laquelle on dispose des chiffres les plus récents et de l'étude des Nations Unies sur les victimes pour 2000.

[a] Sont classés dans la catégorie des crimes contre les biens (crimes violents avec contact direct entre la victime et l'agresseur) les vols avec effraction et les vols de voiture signalés à la police (données provenant de l'Enquête des Nations Unies et de l'étude sur les victimes)

Figure II
Crimes de contact,[a] ventilation par région

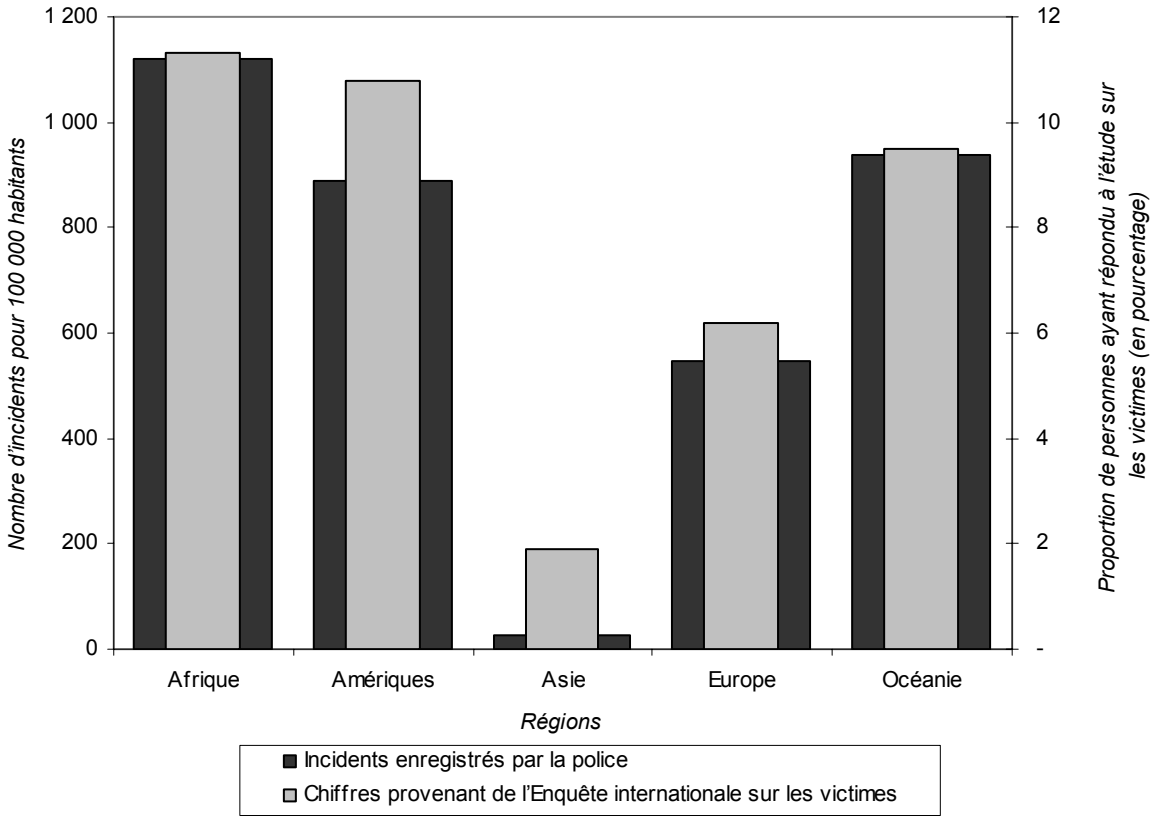

Sources: Données provenant de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale pour 2002 ou pour l'année pour laquelle on dispose des chiffres les plus récents et de l'étude des Nations Unies sur les victimes pour 2000.

[a]Sont classés dans la catégorie des crimes de contact les vols, les coups et blessures graves et les viols signalés à la police (Enquête des Nations Unies) et les vols, les agressions graves et les agressions sexuelles (Étude sur les victimes).

19. Étant donné ces considérations, il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on consulte les chiffres relatifs aux différents pays et de n'utiliser les statistiques sur la criminalité à des fins de comparaison qu'avec circonspection. Tout le monde s'accorde à penser que les statistiques officielles relatives aux crimes signalés à la police ne suffisent pas pour donner une image exacte de la criminalité.

20. Par ailleurs, un certain nombre d'autres questions sont apparues depuis peu dans le contexte du suivi de la criminalité :

a) inquiétude d'ordre général à propos de la criminalité, constituée d'un mélange de formes tant « anciennes » que « nouvelles » de crimes ;

b) changement d'accent : l'attention autrefois portée à l'auteur d'un crime est désormais tournée vers les victimes et les circonstances dans lesquelles un crime a été commis (il s'agit alors de mettre en place une prévention circonstancielle) ;

c) mise en place d'initiatives de prévention et désir de mesurer leur efficacité, y compris de mesurer les résultats obtenus par les organismes concernés ;

d) abandon du niveau national pour le niveau transnational (international, régional) et le niveau local (problèmes rencontrés dans les grandes villes ou dans des contextes sociaux spécifiques).

21. Les initiatives lancées dans certains pays pour s'attaquer à ces questions ont débouché récemment sur de nouvelles séries de données qui ne se prêtent peut-être pas à des comparaisons avec les données précédentes ou celles qui existent à l'échelle internationale. [17]

22. Les problèmes de quantification ne font que s'amplifier lorsqu'on a affaire à des types de criminalité « non classiques », tels que la criminalité organisée, la traite d'êtres humains et la corruption. Au delà de la complexité du phénomène, s'ajoute dans bien des cas un élément transnational, ce qui complique plus encore l'évaluation de la situation.

23. L'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le 29 septembre 2003, facilitera peut-être au moins les questions relatives aux définitions. Dans sa décision 1/2, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, tenue à Vienne du 28 juin au 8 juillet 2004, a sa première session, a prié le Secrétariat de recueillir une information auprès des États Parties et des signataires à la Convention à l'aide d'un questionnaire à établir conformément aux consignes données (CTOC/COP/2005/6, chapitre I). Les réponses à ce questionnaire offrent une occasion unique en son genre de constituer une base de données sur la criminalité transnationale organisée et ses diverses manifestations , ainsi que sur les ripostes qui existent à l'échelle nationale et internationale.

24. Pour ce qui est du trafic de personnes, les initiatives prises par de nombreux organismes internationaux, régionaux ou nationaux pour tenter de faire une estimation du nombre de femmes et d'enfants faisant l'objet de trafics transnationaux tous les ans ont permis de se poser des questions quant à la fiabilité des chiffres avancés, qui vont de 700 000 à plusieurs millions. Il semblerait que plusieurs organismes aient commencé à mettre au point des bases de données tant qualitatives que quantitatives susceptibles de donner de précieux renseignements, surtout si l'on arrive à cibler certaines régions spécifiques. [18]

25. Quant à la criminalité organisée, jusqu'à présent, les recherches menées au niveau international ont porté essentiellement sur des études qualitatives sur la structure, les caractéristiques et le modus operandi des bandes criminelles plutôt que de mesurer l'ampleur et les diverses manifestations du phénomène. [19]

26. La quatrième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, lancée en 1993, comprenait un supplément visant à intégrer des données sur la criminalité transnationale ; un rapport sur les résultats de la quatrième Enquête à été présenté au neuvième Congrès

(A/CONF.169/15 et Add.1). D'aucuns ont lancé l'idée qu'une mise à jour de ce supplément permettrait de disposer de précieux renseignements sur l'état du problème. Des études d'évaluation sur l'ampleur et les caractéristiques de la criminalité organisée au niveau régional ont été lancées en Afrique de l'ouest et en Asie centrale. [20]

27. Plusieurs pays ont adopté des méthodes visant à mesurer la criminalité organisée en partant de définitions locales. Il s'agit d'évaluer l'ampleur de la menace que la criminalité organisée fait peser sur la société et les secteurs économiques licites (évaluation des risques)[21] ; il existe diverses méthodologies dans divers pays (Allemagne, Australie, Belgique, Canada)[22]. Les relations qui existent entre la criminalité organisée et le crime conventionnel peuvent être fonction de diverses variables, dont des changements au niveau de la police. Une analyse plus poussée pourrait porter sur les indicateurs « indirects » de crimes conventionnels, que mesurent les statistiques établies par la police et que l'on mettrait alors en corrélation avec d'autres indicateurs.[23] Au nombre des indicateurs dits indirects, on pourrait examiner diverses catégories de crimes conventionnels, dont la fraude, le vol à main armée, le vol de voitures ou le vol d'antiquités et de bijoux.

28. L'enlèvement, l'extorsion, la pédopornographie, le crime écologique, le jeu clandestin, ou encore le blanchiment d'argent relèvent assurément des activités des bandes criminelles organisées. Il n'est pas facile d'obtenir des renseignements sur ces types de crimes, encore que plusieurs pays aient adopté une législation spécifique en la matière et recueillent dessus des statistiques.[24] Face à une poussée perçue de ce genre de crime dans plusieurs régions, la huitième Enquête des Nations Unies a ajouté l'enlèvement à la liste des crimes auxquels elle s'intéressait (voir la Figure III). [25]

Figure III
Enlèvements, ventilation par région, 2001 et 2002

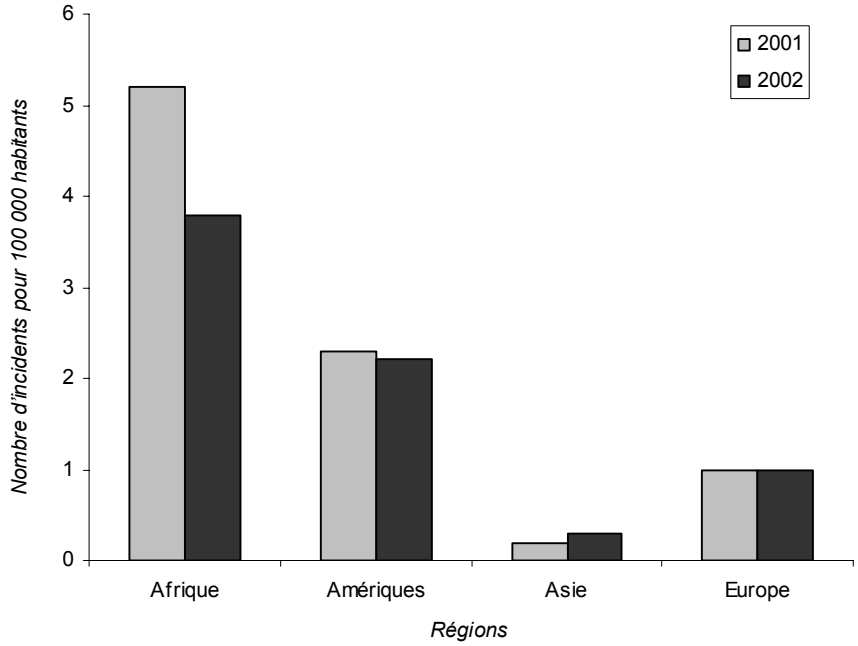

Sources: Données provenant de la huitième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale ; Rapport du Secrétaire-général sur la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre les enlèvements et séquestrations, et d'y mettre un terme, ainsi que d'apporter assistance aux victimes (E/CN.15/2003/ 7 et Add.1).

29. Dans la huitième Enquête, 35 États ont fait état d'enlèvements, ce qui a permis de multiplier les statistiques relatives à ce crime. Les taux les plus élevés ont été signalés en Afrique, suivie par les Amériques, l'Europe et l'Asie.

30. Des enquêtes permettent de faire une estimation de l'ampleur du phénomène de l'extorsion. D'après l'Enquête internationale sur la délinquance dans les affaires menée par l'UNICRI en 2000 dans les capitales de neuf pays d'Europe centrale et orientale,[26] 15 pour cent des personnes ayant répondu à l'enquête ont dit penser que l'intimidation et l'extorsion[27] étaient chose commune, voire très commune, dans leur secteur d'activité.

31. Il est difficile de comparer les données sur la fraude provenant des différentes sources qui existent, étant donné la diversité des définitions utilisées pour décrire ce délit. D'après l 'Enquête des Nations Unies, la fraude se définit comme étant l'acquisition du bien d'autrui par tromperie ; la définition figurant dans l'étude sur les victimes est quelque peu différente (voir la Figure IV).

Figure IV
Fraude, ventilation par région

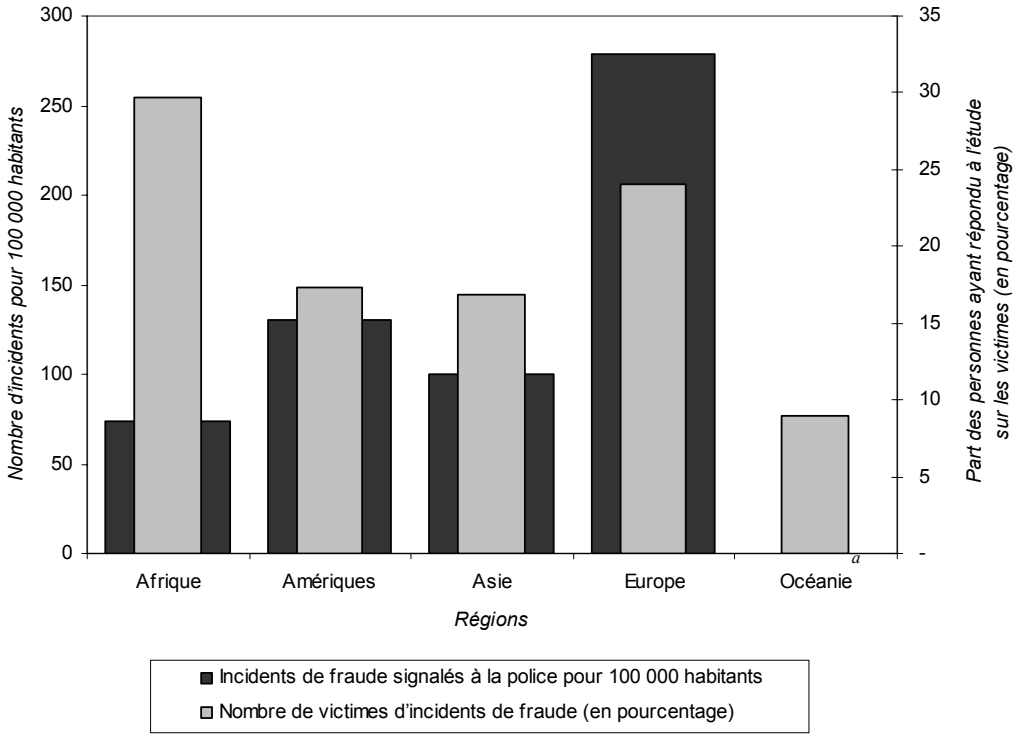

Sources: Données provenant de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale pour 2002 ou pour l'année pour laquelle on dispose des chiffres les plus récents et de l'étude des Nations Unies sur les victimes pour 2000.

[a] Il n'existe pas de données comparables pour l'Océanie.

32. C'est en Europe, dans les Amériques et en Océanie que les incidents de fraude signalés à la police sont les plus nombreux. Cependant, en pourcentage, c'est en Afrique que le nombre de victimes de fraude à la consommation est le plus élevé. C'est effectivement dans cette région que l'écart entre les chiffres de la police et le vécu des habitants est le plus marqué.

33. La quantification de la corruption appelle elle aussi des méthodologies spécifiques. Étant donné la pauvreté de l'information disponible, c'est souvent dans le cadre d'enquêtes que l'on s'efforce de prendre la mesure de la corruption. Parmi les enquêtes menées, l'étude sur les victimes présente l'avantage de mesurer l'expérience directe de personnes contraintes de verser un pot-de-vin aux agents de l'État. Les résultats de l'étude sur les victimes indiquent qu'a l'exception de l'Océanie, la corruption est un phénomène endémique dans toutes les régions. Selon l'étude sur les victimes, les incidents de corruption sont très peu nombreux à faire l'objet d'une plainte à la police. En moyenne, six cas de corruption pour 100 000 habitants ont été signalés à la police en Europe ; dans les autres le taux était

égal ou inférieur à 2 pour 100 000 habitants. Comme pour les cas de fraude, il existe un grand décalage entre le vécu des habitants et les chiffres officiels de corruption en Afrique, dans les Amériques et en Asie.

Figure V
Corruption, ventilation par région

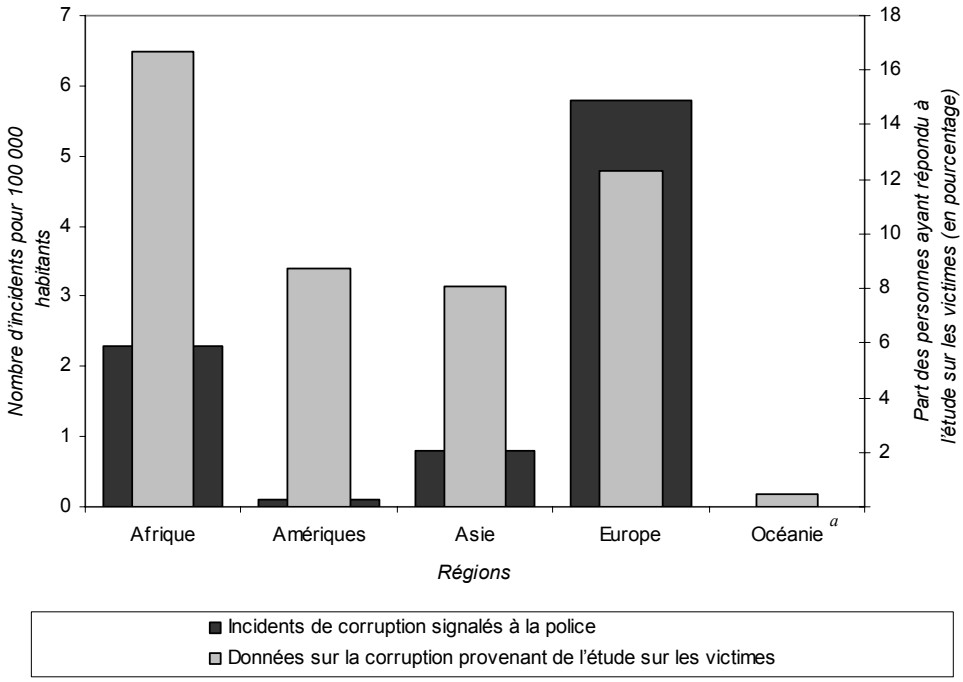

Sources: Données provenant de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale pour 2002 ou pour l'année pour laquelle on dispose des chiffres les plus récents et de l'étude des Nations Unies sur les victimes pour 2000.

[a] Il n'existe pas de données comparables pour l'Océanie.

34. La quantification exacte de la corruption constitue un défi spécifique, mais les spécialistes comme les hommes politiques du monde entier s'accordent à trouver la question urgente. Cette quantification est indispensable pour constituer les connaissances nécessaires pour mettre en place des mesures efficaces permettant d'engager des poursuites et pour effectuer une analyse convaincante des tendances et évolutions. L'évaluation des risques constitue un outil irremplaçable qui permet à la police et autres intervenants du système de justice pénale de mener des enquêtes souvent complexes et de réussir à engager des poursuites et à recouvrer des biens. La précision avec laquelle la corruption peut être mesurée est directement liée à la mise en place d'indicateurs convenus et d'une conceptualisation du phénomène hors toute polémique sur les définitions. La démarche descriptive de cette question complexe des définitions, qui est celle qui a été adoptée dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, ouvre la voie à une manière de procéder à la fois rationnelle et pragmatique. La mise au point d'une méthodologie

appropriée est indispensable à la collecte de données scientifiques qui permettront de mener des analyses en profondeur crédibles, évitant ainsi d'avoir à trop donner foi aux enquêtes sur la manière de percevoir les choses, dont la méthodologie peut prêter le flanc aux critiques, sans parler du scepticisme qui ferait faire croire que l'intention est moins de constituer un fondement pour la prise de décisions que de retenir l'attention des médias.

III. Tendances générales

35. À la date à laquelle le présent rapport a été rédigé, 57 des 191 pays interrogés avaient répondu à la huitième Enquête (soit 30 pour cent d'entre eux). Le taux de réponse le plus élevé a été enregistré en Europe (55 pour cent), puis dans les Amériques (23 pour cent).

36. Pour un certain nombre de pays qui établissent systématiquement des rapports, il est possible de suivre les tendances de la criminalité au fil des ans. La présente analyse porte sur la période 1995 – 2002, couvrant ainsi les sixième, septième et huitième Enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. La tendance générale est à une légère augmentation du taux des crimes faisant l'objet d'une plainte à la police au cours de la période à l'étude (en moyenne, le nombre de crimes ayant donné lieu à une plainte auprès de la police n'a augmenté que de 12 pour cent). Les coups et blessures ont augmenté de 22 pour cent, alors qu'on a constaté un accroissement plus net des infractions liées aux drogues (+ 47 pour cent) et des vols (+ 41 pour cent). En revanche, le taux des cambriolages, des assassinats et des vols de voitures ont diminué (de 14 pour cent, 19 pour cent et 35 pour cent, respectivement). S'agissant du viol et de la fraude, les chiffres n'ont pas bougé (voir la Figure VI)

37. Il convient toutefois de noter que dans l'Enquête des Nations Unies, la diversité des possibilités qui existent au niveau régional et national pour notifier un crime à la police peut influer sur les tendances de la criminalité. Par exemple, des 21 pays pour lesquels il existe des données sur l'ensemble des crimes signalés à la police, 15 se trouvent en Europe, un en Afrique, trois dans les Amériques , un en Asie ; il n'y en a aucun en Océanie. On pourrait donc conclure à la nécessité de faire preuve d'une extrême prudence lorsque l'on fait des généralisations sur les tendances de la criminalité à l'échelle mondiale.

38. Les enquêtes auprès des victimes montrent qu'entre 1992 et 2000, la criminalité a en fait diminué, et ce pour la plupart des types de crimes. Seul le nombre de vols a progressé durant cette période ; les coups et blessures, après avoir connu une augmentation entre 1992 et 1996, ont enregistré une baisse en 2000 (voir la Figure VII). [28] Ces tendances étaient compatibles avec les chiffres des crimes déclarés à la police.

Figure VI
Tendances des crimes ayant fait l'objet d'une plainte à la police, 1995 - 2002

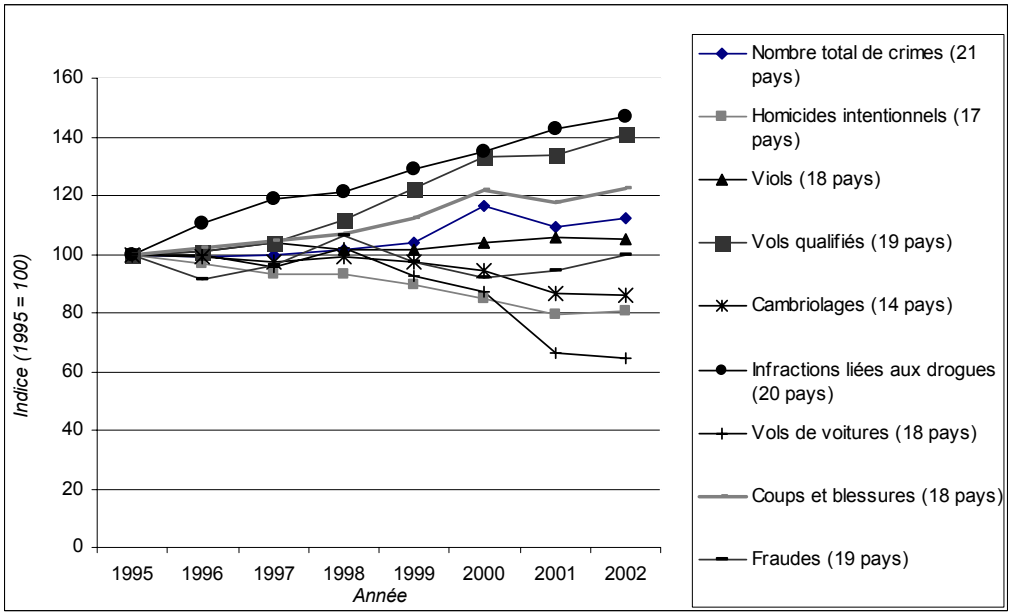

Sources: Données provenant de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

Figure VII
Tendances de la criminalité telle que vécue par les victimes, 1992, 1996 et 2000

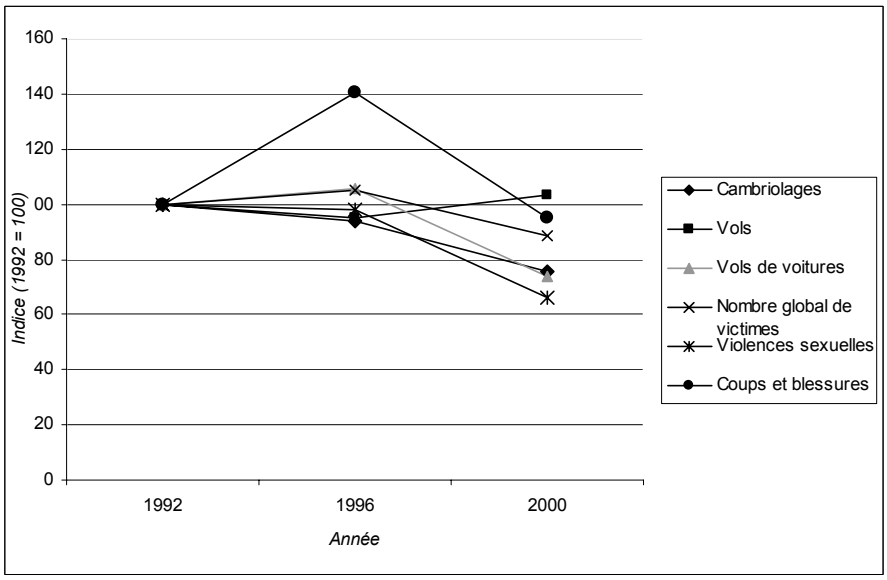

Source: Données provenant de 15 pays ; Enquête internationale sur les victimes.

IV. Crimes spécifiques : Ventilation des données les plus récentes, par région

A. Homicide

39. L'homicide intentionnel est un des types de crimes pour lesquels des données sont susceptibles d'exister au niveau international, et ce du fait d'une cohérence relative des définitions qui permet à de nombreux pays de communiquer des renseignements. C'est en Afrique que le taux d'homicide est le plus élevé, puis dans les Amériques. Dans les autres régions, les taux d'homicide sont bien plus faibles (voir la figure VIII). Le fort taux d'homicide enregistré en Afrique et dans les Amériques s'accompagne d'un taux élevé de vols, de coups et blessures et de violences sexuelles. Pour des raisons évidentes, les données sur l'homicide ne sont pas disponibles par le biais des enquêtes sur les victimes. Cela dit, dans certains pays d'Afrique, on a commencé à recueillir des renseignements sur les homicides auprès de membres de la famille de la victime ou de personnes ayant été témoins d'un meurtre. [29]

Figure VIII
Homicide intentionnel, ventilation par région

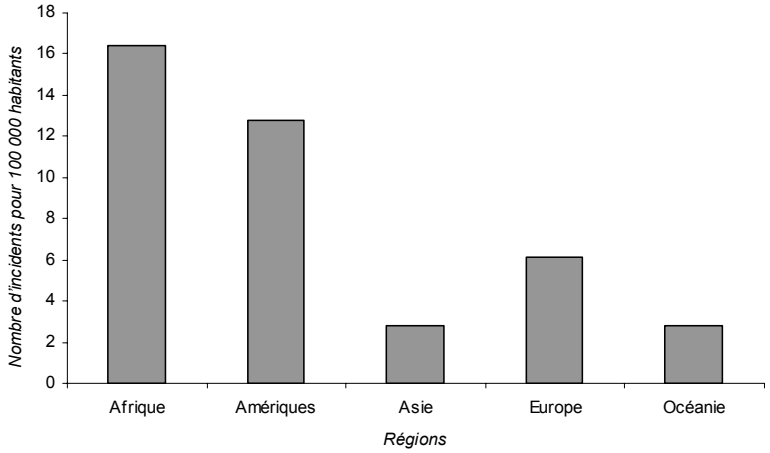

Source: Données provenant de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale pour 2002 ou pour la dernière année pour laquelle il existe des chiffres.

40. La Figure IX donne les statistiques de la police pour les coups et blessures graves, le vol et le viol, alors que la Figure X montre les données provenant de l'étude sur les victimes pour ces mêmes catégories de crime. D'après les statistiques de la police, c'est l'Afrique qui connaît le plus fort taux pour les coups et blessures; les taux enregistrés dans les autres régions sont bien plus faibles. Bien que les chiffres de l'étude sur les victimes indiquent que les coups et blessures sont effectivement plus fréquents en Afrique et dans les Amériques, les différences de chiffres entre les autres régions étant beaucoup plus légères que celles qui apparaissent dans les statistiques de la police.

Figure IX
Incidents de vol, de coups et blessures graves et de viol déclarés à la police, ventilation par région

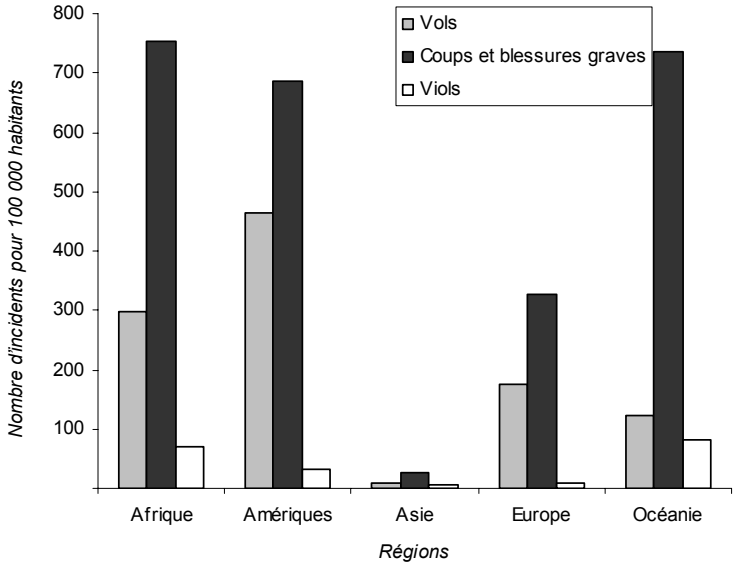

Source: Données provenant de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale pour 2002 ou pour la dernière année pour laquelle il existe des chiffres.

Figure X
Victimes de vols, de coups et blessures et de viols, ventilation par région
(en pourcentage)

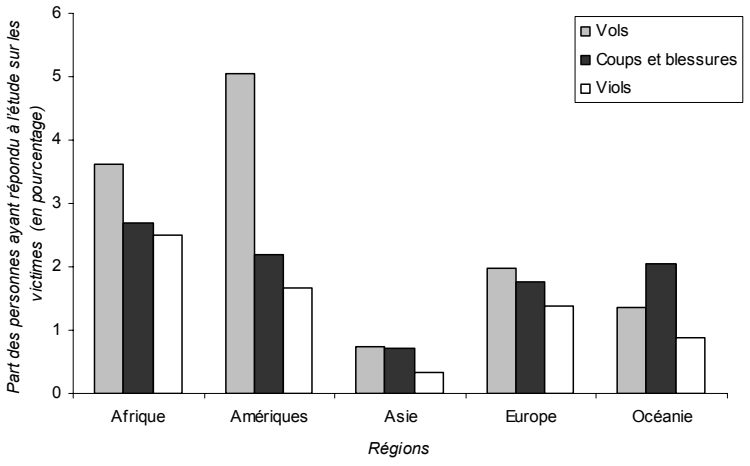

Source: Données provenant de l'étude sur les victimes, 2000.

41. Le vol est un crime contre les biens qui s'accompagne de violences. Il peut s'agir aussi bien du braquage d'une banque que d'un incident intervenant dans la rue. Néanmoins, le recours à la violence et, souvent, à une arme, est preuve de la gravité de ce type de crime. Les taux les plus élevés enregistrés pour le vol – aussi bien dans l'Enquête des Nations Unies (Figure IX) que dans l'étude sur les victimes (Figure X) ont été relevés en Afrique et dans les Amériques.

42. Une comparaison entre les données provenant de l'étude sur les victimes et celles provenant de la police permet de penser qu'en Océanie, région dans laquelle on enregistre le plus fort taux de viols, la manière dont les viols sont notifiés à la police est différente de ce qui se passe dans les autres régions. D'après l'Enquête des Nations Unies, le deuxième taux le plus élevé pour le viol a été enregistré en Afrique (Figure IX), et d'après l'étude sur les victimes, c'est en Afrique que les femmes sont les plus exposées à ce risque. Pour obtenir des données comparables plus précises sur les violences faites aux femmes, une Enquête internationale sur les violences contre les femmes a été lancée dans dix pays. Les résultats de cette enquête sont en cours d'analyse ; des données comparatives devraient être disponibles dès 2005[30].

B. Crimes contre les biens : Vols de voitures, cambriolages

43. Il se peut que le vol de voitures soit imputable à des bandes criminelles organisées. Il est important de comparer la part de voitures volées qui finissent par être retrouvées et celles qui ne le sont jamais. Un aspect fondamental de ce type de crime est la nécessité pour les auteurs de légaliser les voitures volées afin de rentabiliser le crime. Interpol estime que le trafic illicite de voitures qui s'évanouissent dans un circuit parallèle se chiffre à 19 milliards de dollars. Bien que bon nombre des voitures volées soient utilisées simplement pour faire des ballades, ou encore pour commettre d'autres types de crimes, d'autres encore sont démantelées ou introduites en contrebande par des bandes criminelles organisées. L'étude sur les victimes donne à voir un indicateur important de la nature des vols de voitures et de l'efficacité de la police dans ce domaine : en moyenne, 87 pour cent des voitures volées en Océanie sont retrouvées ; c'est en Afrique que le taux de récupération est le plus faible (43 pour cent), ce qui indique une faible efficacité dans la récupération des voitures volées. Dans les Amériques, en Asie et en Europe, environ la moitié des voitures volées finissent par être retrouvées.

44. Les niveaux effectifs de vols de voitures peuvent donc traduire des phénomènes fort différents. D'après et l'Enquête des Nations Unies et l'étude sur les victimes, c'est en Océanie que les vols de voiture sont les plus nombreux. Relevons qu'en Afrique, plus de 1 pour cent des personnes ayant répondu à l'étude sur les victimes ont dit avoir été victimes d'un détournement (c'est-à-dire qu'on leur a volé leur voiture alors qu'elles se trouvaient dans la voiture ; l'auteur du détournement était par ailleurs souvent armé). De ce fait, le nombre de victimes dans cette région a presque doublé. Il est donc évident que le nombre de vols de voitures déclarés à la police dans cette région ne correspond pas au nombre réel de victimes.

Figure XI
Incidents de vols de voitures et de cambriolages déclarés à la police, ventilation par région

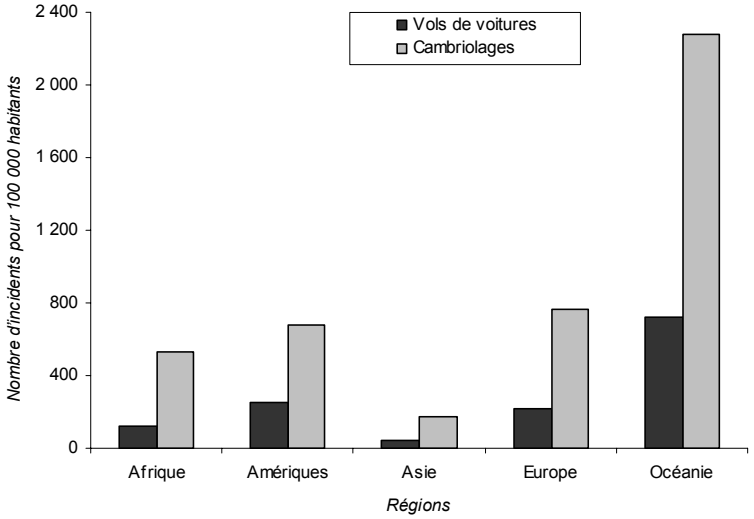

Source: Données provenant de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale pour 2002 ou pour la dernière année pour laquelle il existe des chiffres.

Figure XII
Part des victimes de vols de voitures et de cambriolages, ventilation par région
(en pourcentage)

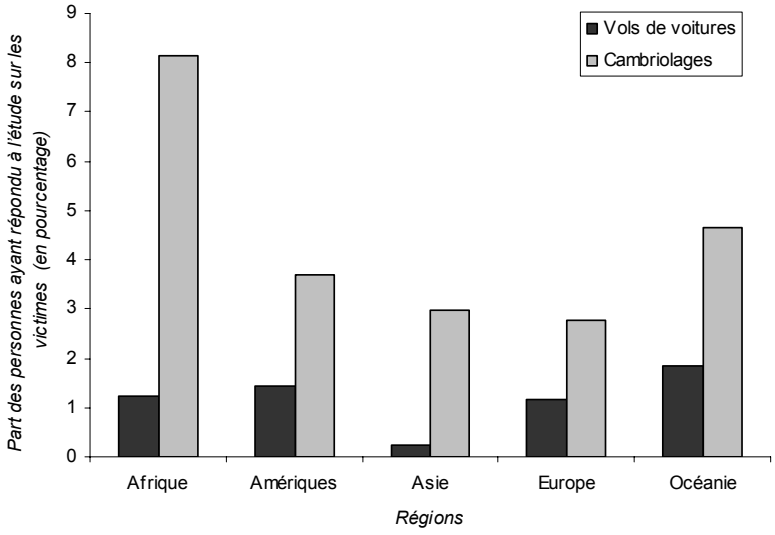

Source: Données provenant de l'étude sur les victimes, 2000.

45. Pour les cambriolages signalés à la police, les taux les plus élevés ont été enregistrés en Océanie, alors que l'étude sur les victimes indique que si l'Afrique est la région la plus touchée par les cambriolages, ce n'est que la deuxième région pour les cambriolages déclarés à la police. Les taux de cambriolages signalés à la police étaient également faibles dans les Amériques et en Asie, mais, d'après l'étude sur les victimes, le risque de cambriolage dans ces régions était semblable à celui qui existe en Europe et en Océanie.

46. Il semblerait exister de forts écarts entre les données sur les crimes contre les biens provenant de l'Enquête des Nations Unies et celles provenant de l'étude sur les victimes, notamment pour l'Afrique et les Amériques, mais aussi pour l'Océanie, où la police et les assureurs ont peut-être tendance à gonfler les statistiques.

C. Infractions liées aux drogues

47. Les infractions liées aux drogues dans les diverses régions se trouvent à la Figure XIII, qui fait une ventilation des délits enregistrés par la police et le nombre de personnes appréhendées par la police. Les deux séries d'indicateurs figurent dans l'Enquête des Nations Unies. Dans la mesure où ces indicateurs concernent directement les résultats chiffrés obtenus par la police, il n'est pas question de les interpréter comme constituant une mesure exacte des infractions liées aux drogues. C'est dans les Amériques et en Océanie que le taux aussi bien des infractions que des arrestations liées à la drogue étaient les plus élevés, suivies par l'Europe.

Figure XIII
Crimes liés à la drogue, ventilation par région

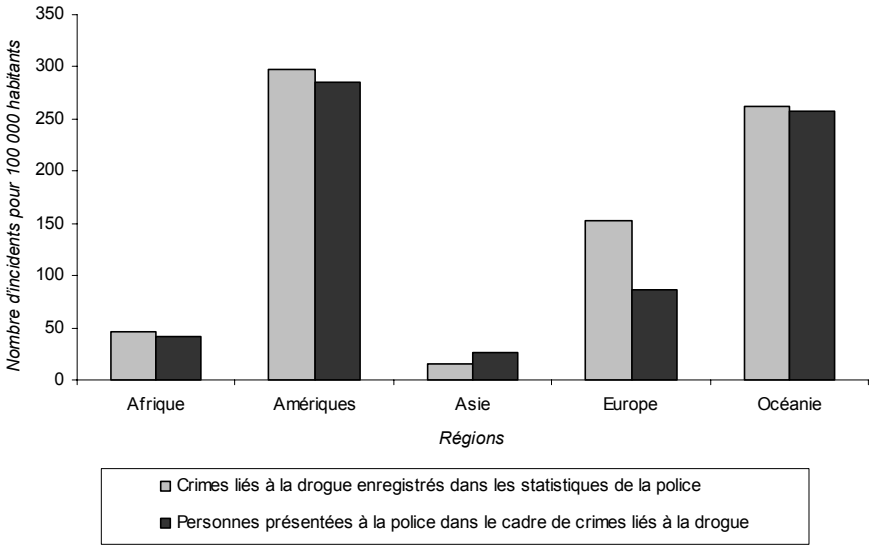

Source: Données provenant de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale pour 2002 ou pour la dernière année pour laquelle il existe des chiffres.

48. Dans le cadre des questionnaires destinés aux rapports annuels, [31] l'ONUDC recueille également des données sur le nombre de personnes écrouées pour crimes liés à la drogue. Ces chiffres concernent les personnes appréhendées pour possession illicite, fabrication ou culture illicite de drogues ; les données sont ventilées en fonction du type de drogue. À quelques rares exceptions, les données recueillies dans le cadre de ces questionnaires ne correspondent guère à celles de l'Enquête des Nations Unies, dont les valeurs sont généralement très différentes. Ces écarts peuvent s'expliquer par la définition plus précise des « crimes liés à la drogue » utilisée dans l'Enquête des Nations Unies. Il s'agit « d'actes intentionnels relatifs à la culture, la production, la fabrication, l'extraction, la préparation , la mise en vente, la distribution, la livraison sous quelque forme que ce soit, le courtage, l'expédition, l'expédition en transit, le transport, l'importation, l'exportation et la possession de drogues placées sous contrôle international ».

V. Fonctionnement du système de justice pénale

49. L'Enquête des Nations Unies représente une précieuse source de renseignements sur les systèmes de justice pénale. Les statistiques présentent également des données sur le personnel et les ressources. Dans l'ensemble, c'est la police qui constitue le gros du personnel des systèmes de justice pénale (soit 80 pour cent), suivie par le parquet (9 pour cent) et les magistrats de carrière (6 pour cent) (voir la Figure XIV). Il convient toutefois de faire remarquer que la situation n'est pas partout identique. En Asie, la police représente les deux tiers du système de justice pénale, suivie par les magistrats (26 pour cent). En Europe, elle représente en moyenne 73 pour cent du personnel du système de justice pénale, et le personnel affecté au système pénitentiaire pour adultes, 16 pour cent. Le personnel de la police dont il est fait état dans l'Enquête des Nations Unies ne concerne que « le personnel relevant d'un organisme public et dont les principales fonctions sont la prévention, la détection, et l'enquête dans le cadre de crimes, ainsi que l'arrestation des auteurs présumés ». Cela étant, certains pays peuvent définir leurs forces de police de manière différente, notamment les pays dans lesquels il existe des organes de police distincts (par exemple, au niveau d'une ville ou d'un État ou province, et au niveau national), chaque organe ayant des fonctions propres de prévention et de lutte contre la criminalité.

50. Les différences entre le nombre de policiers par rapport à la population peuvent influer sur la capacité de la police à lancer des enquêtes, mais aussi à recevoir les plaintes du public. D'après l'Enquête des Nations Unies, dans 15 pays qui, entre 1995 et 2002, ont répondu systématiquement aux questions sur le personnel de police, le rapport entre le nombre de policiers et la population est resté quasiment stable (de l'ordre de 300 policiers pour 100 000 habitants, avec une augmentation de 4 pour cent depuis 1995). Il convient de relever que pour l'Afrique et l'Asie, ces rapports étaient respectivement, en 2002, de 191 et de 179 pour 100 000 habitants, soit moins que la moyenne régionale.

51. Dans l'étude sur les victimes, c'est dans les pays en développement que les habitants se disent les moins contents des résultats obtenus par la police. Or, il existe une corrélation entre la satisfaction exprimée par la population et l'habitude de déclarer divers types de crimes à la police. Il semblerait donc que lorsque

l'image de marque de la police est bonne, les citoyens soient davantage prêts à coopérer avec la police et à lui déclarer les crimes dont ils ont été victimes.

Figure XIV
Répartition globale du personnel des systèmes de justice pénale
(en pourcentage)

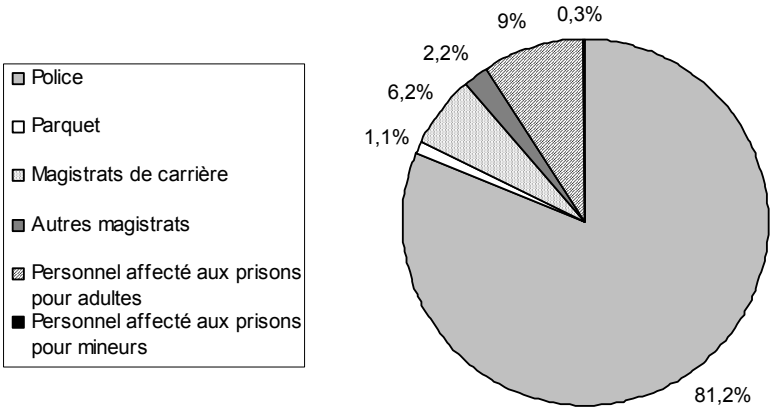

Source: Données provenant de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale pour 2002.

52. Dans 17 pays dont les données relatives à la criminalité sont comparables pour la période allant de 1995 à 2002, le taux des personnes remises officiellement à la police ou au système de justice pénale est passé de 837 à 1 173 pour 100 000 habitants. Parmi les crimes ayant progressé le plus, l'on trouve les infractions liées aux drogues, passées de 50 à 106 pour 100 000 habitants, les coups et blessures, passés de 110 à 121, les vols, passés de 25 à 29 et les incidents de fraude, de 51 à 67 pour 100 000 habitants. Dans les 19 pays ayant notifié systématiquement des arrestations pour infractions liées à la drogue, cette catégorie représentait en moyenne 6 pour cent du nombre total des arrestations en 1995, et leur part avait doublé en 2002 (pour atteindre donc 12 pour cent). Durant cette même période, le nombre de personnes arrêtées pour cambriolage était tombé de 91 à 84 pour 100 000 habitants.

53. Les plus forts taux de condamnations concernaient les personnes accusées de vol et de coups et blessures (en moyenne, 88 et 51 pour 100 000 habitants, respectivement), suivies par les infractions liées aux drogues (37 pour 100 000 habitants). Mais si les taux de condamnations pour coups et blessures et pour vol ont diminué entre 1995 et 2002, ceux concernant les infractions liées aux drogues ont augmenté[32]. En 2002, le nombre de condamnations pour infractions liées aux drogues représentait environ 20 pour cent de toutes les condamnations.

VI. Les prisons

54. Les plus fort taux d'incarcération se rencontrant dans les Amériques, puis en Afrique (voir la Figure XV). S'agissant des prisonniers en attente de jugement, les taux les plus élevés sont le fait de l'Asie et de l'Afrique, où cette catégorie de prisonniers représentait environ un tiers du nombre total de personnes incarcérées. Dans 24 pays ayant régulièrement répondu à l'enquête entre 1995 et 2002, le taux d'incarcération est passé en moyenne de 165 à 187 pour 100 000 habitants, alors que le taux de prisonniers en attente de jugement restait stable (27 pour cent de la population carcérale).

55. Une forte population carcérale peut signifier surpopulation. En 2002, dans 36 pays ayant répondu à l'enquête, le taux d'occupation dans les prisons (à savoir le rapport entre le nombre de prisonniers et le nombre de lits disponibles dans les établissements pénitentiaires) était de 104, ce qui représente un peu plus que la pleine capacité de ces établissements.

56. Dans 22 pays ayant régulièrement répondu à l'Enquête des Nations Unies, le taux d'occupation est passé en moyenne de 106 en 1995 à 109 en 2002. L'augmentation était particulièrement sensible dans les Amériques (de 114 117) et en Europe (de 103 à 107), alors que le taux a diminué en Asie (de 114 à 110). La surpopulation carcérale peut être source de problèmes, dont la difficulté d'assurer la surveillance d'un grand nombre de prisonniers. Dans 18 pays dont les données pour 1995 à 2002 étaient comparables, le rapport moyen entre prisonniers et gardiens a quasiment doublé au cours de cette période.

Figure XV
Taux d'incarcération et taux de prisonniers en attente de jugement, ventilation par région

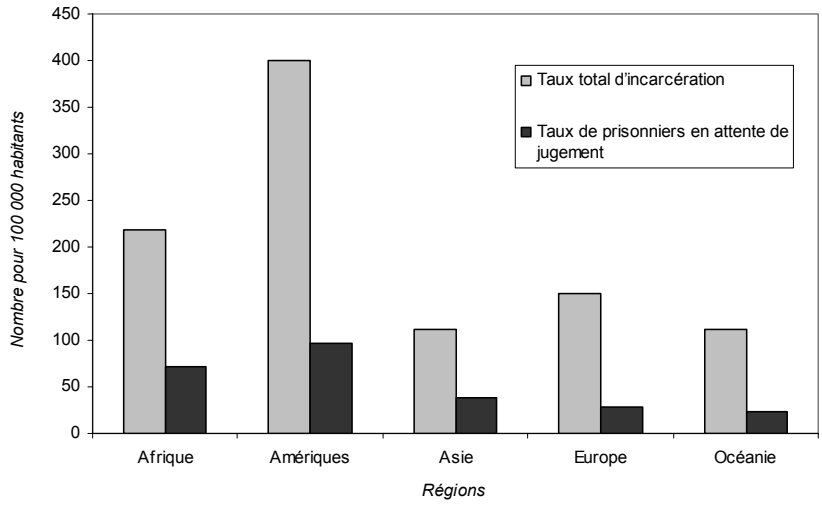

Source: Données provenant de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale pour 2002 ou pour la dernière année pour laquelle il existe des chiffres.

57. En 2002, environ 95 pour cent en moyenne des prisonniers condamnés étaient des hommes. C'est dans les Amériques et en Asie que l'on observe les plus forts taux de condamnées (soit 7 pour cent de l'ensemble). Pour les condamnés mineurs, les chiffres sont du même ordre dans toutes les régions, l'Afrique et l'Europe ayant les taux les plus élevés (7 pour cent). Enfin, le nombre moyen de condamnés étrangers était de 9 pour 100 000 habitants (10 en Europe et 11 en Asie).

VII. Conclusions

58. L'analyse qui figure dans ce rapport confirme l'urgente nécessité non seulement de mettre en place des mécanismes de collecte et d'analyse de données sur les nouveaux types de crimes non classiques mais aussi de constituer des bases de données plus solides et plus fiables sur les crimes dits classiques. Il n'est pas possible de lancer une initiative de prévention de la criminalité sans disposer de données sérieuses et pertinentes qui puissent être comparées. Ce problème apparaît avec une netteté particulière dans les pays en développement, où pour mettre en place des mécanismes de collecte de données, il faudra prévoir des moyens pour mener des enquêtes indépendantes. Il faudrait encourager également une démarche axée sur la notion de service dans les différents organismes de police.

59. Les résultats de l'étude sur les victimes indiquent qu'une bonne performance de la part de la police permet d'obtenir des statistiques plus fiables, ce qui peut paradoxalement donner une idée erronée des niveaux de la criminalité. En effet, il se peut que l'on trouve un taux plus élevé de crimes signalés à la police là où celle-ci fait mieux son travail que dans d'autres. Il importe donc d'intégrer les différentes sources d'information, telles les statistiques de la police et les enquêtes sur les victimes, pour obtenir une vision plus complète de la criminalité.

60. Les résultats provenant des statistiques de la police et de l'Enquête des Nations Unies ainsi que d'autres sources de données (dont l'étude sur les victimes) font état d'un taux élevé de crimes violents en Afrique et dans les Amériques. Par ailleurs, d'autres enquêtes sur les victimes montrent que les crimes contre les biens sont très fréquents en Afrique, bien que les statistiques de la police n'en rendent pas bien compte.

61. Au cours de la période 1995-2002, l'augmentation générale de la criminalité notifiée à la police (+ 12 pour cent) qui a été constatée dans le groupe des pays ayant systématiquement répondu à l'enquête s'est accompagnée d'un accroissement des taux d'incarcération. Les tendances qui se sont dessinées pour les différents types de crimes font apparaître une augmentation des infractions liées aux drogues et des vols. Cette tendance à l'augmentation du nombre des vols ressort des deux séries de données. En revanche, le nombre d'homicides intentionnels a chuté de 19 pour cent. Il semblerait donc que l'accroissement de la violence se soit limité aux crimes violents contre les biens (vol qualifié).

62. D'après les résultats de l'Enquête des Nations Unies, il semblerait que l'augmentation du nombre des infractions liées aux drogues se répercute dans l'ensemble du système de justice pénale et s'accompagne d'une augmentation parallèle du nombre des arrestations et des condamnations. Les infractions liées aux drogues apparaissent donc comme constituant l'un des gros problèmes auquel il convient de s'attaquer dans le cadre de la prévention de la criminalité.

Notes

[1] Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des femmes et des enfants (Résolution 55/25 de l'Assemblée, annexe II); Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Résolution 55/25 de l'Assemblée, annexe III); et Protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Résolution 55/25 de l'Assemblée, annexe).

[2] Dans l'enquête Voice of the People menée par la Gallup International Association en 2003, 57 pour cent des personnes interrogées dans plus de 50 pays ont dit penser qu'il y avait moins de sécurité dans leur pays que 10 ans auparavant.

[3] Fait intéressant, dans certains pays comme l'Afrique du Sud, le Canada et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, où les taux de criminalité ont en fait baissé, le sentiment de sécurité ne s'est pas renforcé pour autant.

[4] Publication des Nations Unies, No.de vente E.03.XVII.6.

[5] Le rapport final de la réunion et la documentation correspondante se trouvent sur le site internet de la CEE (http://www.unece.org/stats/documents/2004.11.crime.htm).

[6] Menée en application de la Résolution 1984/48 de Conseil économique et social sur la lutte contre la criminalité et la justice pénale dans le contexte du développement.

[7] L'Étude internationale sur les victimes de la criminalité est menée par un conseil international composé de représentants du Ministère de la justice des Pays-Bas, du Ministère de l'intérieur du Royaume-Uni, du Ministère de la justice du Canada, de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et de l'ONUDC, avec le concours de la Commission européenne.

[8] Le Conseil économique et social, dans sa Résolution 1997/27, a prié les États Membres d'aider le Secrétaire-général à mettre en place un mécanisme, en puisant dans des ressources extrabudgétaires, notamment en vue de renforcer les capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion de statistiques sur la criminalité et la justice, y compris dans le cadre de la participation à l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et aux Études internationales sur les victimes de la criminalité.

[9] http://www.unodc.org/unodc/en/crime_cicp_research.html et http://www.unicri.it/icvs/_index.htm, respectivement.

[10] Les résultats ont été présentés au septième Congrès (A/CONF.121/18 et Corr.1), au huitième Congrès (A/CONF.144/6), au neuvième Congrès (A/CONF.169/15 et Add.1) et au dixième Congrès (A/CONF.187/5).

[11] Graeme Newman, rédacteur en chef, *Global Report on Crime and Justice* (New York, Oxford University Press, 1999).

[12] Kauko Aromaa et autres, *Crime and Criminal Justice Systems in Europe and North America, 1995-1997: Report on the Sixth United Nations Survey on Crime Trends and Criminal Justice Systems*, Publication de l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (HEUNI), No. 40 (Helsinki, 2003).

[13]. *Forum on Crime and Society*, vol. III, Nos. 1 et 2 (2003) (Publication des Nations Unies , No. de vente E.04.IV.5).

[14] Les chiffres donnés dans ce rapport concernent 38 pays participant à l'Enquête des Nations Unies et ayant également participé à l'Enquête sur les victimes en 2000 (5 pays en Afrique, 4 dans les Amériques, 4 en Asie, 24 en Europe et 1 en Océanie).

[15] Ziggy MacDonald, “Revisiting the dark figure”, *British Journal of Criminology*, vol. 41, No. 1 (hiver 2001), pp. 127-149.

[16] Des études récentes menées en Europe par le groupe European Sourcebook ont indiqué que les différences entre les taux de criminalité peuvent peut-être également dépendre du moment auquel une infraction est enregistrée (soit au moment où elle est notifiée à la police soit au moment ou l’enquête policière a été lancée) et de la manière dont les incidents sont comptabilisés comme étant des infractions « secondaires » (par exemple, dans les cas d’infractions multiples, lorsque le principe de l’infraction la « plus grave »a été appliqué et seul le crime le plus grave a été enregistré) ou dans les cas d’infractions à répétition (par exemple dans les cas de violence constante dans la famille , seul une infraction sera enregistrée, même si la victime fait état de plusieurs infractions ; dans les cas de trafic de drogues illicites, seule un délit sera enregistré, même si l’accusé a fait plusieurs fois le trafic de la même drogue) (voir Marcelo Aebi, Martin Killias et Cynthia Tavares, “Comparing crime rates”, *International Journal of Comparative Criminology*, vol. 2, No. 1 (2003)).

[17] Mike Maguire, “Crime statistics: the ‘data explosion’ and its implications”, *Oxford Handbook of Criminology*, Mike Maguire, Rod Morgan et Robert Reiner, rédacteurs en chef. (Oxford, Oxford University Press, 2002).

[18] Kristiina Kangaspunta, “Mapping the inhuman trade: preliminary findings of the database on trafficking in human beings”, *Forum on Crime and Society*, vol. III, Nos. 1 et 2 (2003) (Publication des Nations Unies, No. de vente E.04.IV.5).

[19] Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Results of a Pilot Survey of Forty Selected Organized Criminal Groups in Sixteen Countries* (septembre 2002).

[20] Les rapports sur ces deux études seront affichés sur le site de l’ONUDC.

[21] “Measuring Organised Crime in Belgium: A Risk-Based Methodology”, Groupe de recherche de l’Université de Gand (projet en cours).

[22] Dans l’optique de promouvoir l’adoption de bonnes pratiques et de méthodologies normalisées, une étude financée par la Commission européenne est actuellement menée par Transcrime en Italie, avec le concours de deux partenaires, l’un en France et l’autre au Royaume-Uni : la Mise au point d’un appareil statistique européen pour mesurer la criminalité organisée, évaluer les risques et évaluer les politiques en matière de criminalité organisée.

[23] Edgardo Buscaglia et Jan van Dijk, “Controlling organized crime and corruption in the public sector”, *Forum on Crime and Society*, vol. III, Nos. 1 et 2 (2003) (Publication des Nations Unies, No.de vente E.04.IV.5).

[24] Dans le questionnaire établi pour la huitième Enquête des Nations Unies, l’enlèvement est défini comme étant la détention illicite d’une ou de plusieurs personnes contre leur gré (ou l’équivalent national, par exemple, le recours à la force, la menace, la fraude ou l’incitation) aux fins de conditionner leur libération à un gain illicite ou tout autre gain économique ou autre avantage matériel ou aux fins d’obliger quelqu’un à faire ou à ne pas faire quelque chose.

[25] L’enquête a été menée en application de la Résolution 2002/16 du Conseil économique et social (voir le rapport du Secrétaire-général sur la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre les enlèvements et séquestrations, et d’y mettre un terme, ainsi que d’apporter assistance aux victimes (E/CN.15/2003/ 7 et Add.1)).

[26] Les pays participant étaient les suivants :Albanie, Bélarus, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Roumanie, Fédération de Russie et Ukraine. Il s’agissait de s’adresser à quelque 500 entreprises dans les capitales retenues. Le questionnaire s’intéressait à divers types de crimes, dont la fraude, l’extorsion et la corruption (voir Anna Alvazzi del Frate, “The International Crime Business Survey: findings from nine Central-Eastern European cities”, *European Journal on Criminal Policy and Research*, à paraître).

[27] L'extorsion se définit comme suit : extorquer de l'argent d'une entreprise, menacer et intimider les directeurs ou les salariés, menacer de contaminer la production (empoisonner les produits alimentaires, modifier les couleurs, endommager les conditionnements, etc.).

[28] Des 15 pays pour lesquels il existait des données pour toute la période à l'étude, 2 se trouvaient en Afrique, 3 dans les Amériques, 1 était en Asie et 9 se trouvaient en Europe.

[29] Quatorze pour cent des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête nationale sur les victimes de la criminalité, réalisée en Afrique du Sud en 2003, ont dit avoir été témoins d'un assassinat (P. Burton et autres, *National Victims of Crime Survey: South Africa 2003*, Institute for Security Studies Monograph No. 101 (Prétoria, 2004)).

[30] L'Enquête internationale sur les violences contre les femmes est coordonnée par l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, avec une participation de Statistique Canada, de l'Institut australien de criminologie, de l'ONUDC et de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. Les résultats du volet australien de L'Enquête internationale sur les violences contre les femmes sont déjà disponibles (voir Jenny Mouzos et Toni Makkai, *Women's Experiences of Male Violence: Findings from the Australian Component of the International Violence against Women Survey (IVAWS)*, Research and Public Policy Series No. 56 (Canberra, Institut australien de criminologie, 2004).

[31] Le questionnaire destiné aux rapports annuels donne des renseignements provenant de sources gouvernementales (voir le *Questionnaire destiné aux rapports annuels, Partie III: Offre illicite de drogues* (E/NR/2004/3)).

[32] Ces tendances proviennent des réponses figurant dans la Partie ("Tribunaux") du questionnaire utilisé pour l'Enquête des Nations Unies. Les réponses proviennent de 8 pays qui ont systématiquement répondu entre 1995 et 2002 aux questions sur les coups et blessures (dont le taux est tombé de 57 à 54 pour 100 000 habitants), des 11 pays ayant répondu aux questions sur le vol (dont le taux est tombé de 234 à 147 pour 100 000 habitants) et des 13 pays ayant répondu aux questions sur les infractions liées aux drogues (dont le taux est passé de 26 à 30 pour 100 000 habitants). Les taux pour 2002 ne correspondent pas à ceux figurant dans le texte étant donné que les pays ont été plus nombreux à répondre cette année-là.